

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 FEVRIER 2023**

**Date de convocation : 3 février 2023**

**Date d'affichage : 3 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le sept février à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS.**

**Absents : Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD**

**Procuration : Anne-Lise CALABRIN à Virginie TARDY**

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Janvier 2023
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023
- Adhésion et attribution des subventions pour l'année 2023 aux associations extérieures à la commune
- Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme
- Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022**

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- La dernière décision modificative a été actée. L'exercice comptable 2022 est clôturé ; l'état des dépenses et des recettes réalisées est en cours de validation avec la trésorerie. Le résultat de l'année 2022 pourra être présenté lors du prochain conseil début mars, pour un vote du budget début avril (et au plus tard le 15 avril 2023).
- La commune est bien passée en M57 depuis le début de l'année. Les premières écritures comptables ont pu être passées. Il a bien été signalé à la trésorerie la possibilité pour le Maire d'adopter lui-même, sans passer par une délibération en conseil municipal, des décisions modificatives et la possibilité de prendre en charge les premières dépenses d'investissement de l'année 2023 avant le vote du budget. A ce

jour, seul le remboursement de la caution de l'appartement au-dessus de la mairie (400€) a été réalisé en investissement pour l'instant.

- Les modifications de charges (appartement à la Cure, la boulangerie et la MAM) ont bien été indiquées aux locataires et s'appliquent au 1<sup>er</sup> février 2023.
- L'Agglo a été informée de l'accord de la commune pour la modification de ses statuts.

Approuvé à l'unanimité

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1er MARS 2023**

A la suite d'un premier échange à ce propos lors de la séance du mois de décembre et de l'accord informel du conseil municipal, la procédure pour le recrutement de David HAMEL au cours de l'année 2023 a été lancée.

En effet, les missions de l'agent technique sont de plus en plus nombreuses (avec la création de nouveaux espaces verts et les réservations hebdomadaires de la salle des fêtes) : les 24 heures de travail hebdomadaires actuelles ne suffisent plus.

Ainsi, une demande d'avis au comité technique a été faite le 10 décembre 2022 (avis obligatoire avant tout changement de temps de travail). Une réunion du comité technique a eu lieu le 30 janvier. L'avis du CT est favorable à la création du poste à 35 heures.

Une date d'ouverture du poste a été prévue pour le 1er mars 2023. Toutefois, la date effective de l'arrivée de l'agent à temps complet n'est pas encore connue, ce sera selon le délai de préavis donné à l'agent par la commune de Valherbasse où il est également en poste actuellement pour 14 heures.

Arrivée de Frédéric BERNE

Voté à l'unanimité

### **ADHESION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2023 AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE**

En début d'année, la commune renouvelle son adhésion (et sa cotisation) à certains organismes et verse une subvention pour l'année à des associations extérieures à la commune comme l'ADMR.

Pour rappel :

- Il avait été décidé en 2021 de ne verser une subvention qu'aux associations qui ont pour bénéficiaires des Saint-michelois (c'est pour cela que rien n'avait été prévu l'an dernier pour les Resto du Cœur par exemple, d'autant plus qu'avec l'association locale entraide et partage, l'aide alimentaire aux plus démunis s'organise sur St Michel)
- Subventions/participations versées en 2022 pour mémoire :
  - Mémoire de la Drôme : 46 € (la cotisation est passée en 2023 à 50 €)
  - ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 235 € (historiquement depuis 2014). Une douzaine de personnes bénéficie des services de l'ADMR à Saint Michel
  - Association des Maires de la Drôme (cotisation) : 135 €
  - Association des Maires Ruraux de la Drôme (cotisation) : 100 €
  - Amicale des secrétaires de mairie (pas de demande reçue en 2023 pour l'instant) : 50 €

- MFR (lorsqu'un jeune de la commune y est scolarisé) : 50 € (une demande reçue pour l'instant : MFR de Chatte pour Soan Tardy)
- Prévention routière : 170 € (à la condition qu'un exercice sécurité routière soit organisé dans l'année à l'école de Saint Michel)

Pour l'année 2023, après échange, il est proposé de fixer le montant des subventions/adhésion attribuées aux associations extérieures comme suit :

- Mémoire de la Drôme : 50 €
- ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 285 € (soit 0.50 € par habitants, et il y a 570 hab. au 01/01/2023)
- Association des Maires de la Drôme : 135 €
- Association des Maires Ruraux de la Drôme : 100 €
- Amicale des Secrétaires de Mairie : 50 €
- MFR ou autre école (quand un jeune de la commune y est scolarisé) : 50 €
- Pas de subvention prévue pour la prévention routière car aucun exercice n'est prévu depuis quelques années à l'école.

Voté à l'unanimité

### **VŒU POUR LA PRESERVATION DU PASTORALISME DANS LE DEPARTEMENT DE LA DROME**

Lecture de la motion proposée par un conseiller régional drômois :

*Le pastoralisme est d'intérêt général par la loi et plus précisément le Code rural et de la pêche maritime.*

*Les semaines, les mois, les années se suivent et se ressemblent inexorablement pour les éleveurs et les bergers, pour les élus locaux, en proie aux conséquences toujours plus fortes de la présence du loup. Ce dernier, jusqu'alors installé plutôt en zone de montagne, est désormais aussi en plaine. Il étend de plus en plus son territoire de chasse allant jusqu'à s'attaquer au-delà de nombreuses brebis, à des chiens de protection, des chevaux, des vaches...*

*Cette situation va créer toujours plus de désarroi, d'angoisse et de colère de celles et ceux qui ont choisi de travailler au service de la nature, de développer un élevage ou simplement d'en admirer la beauté.*

*Alors que la pression de la prédation est grandissante particulièrement en Drôme, et un peu partout sur le territoire national, il est urgent d'agir non pas en divisant mais en rassemblant. La présence du loup en surnombre n'est pas compatible avec le pastoralisme. Il ne s'agit en rien de réduire ce débat en opposant les pro-loups aux anti-loups. Car oui, on peut aimer la terre qui porte les Hommes et la nature qui la recouvre tout en aimant celles et ceux qui la font vivre. Oui, on peut s'interroger sur l'impact de l'être humain sur l'environnement tout en croyant en sa capacité à faire évoluer ses pratiques et ses usages.*

*Il ne s'agit donc pas de désigner tel ou tel responsable de cette triste situation - mais plutôt de lancer un appel à la raison, à ce judicieux "bon sens paysan" qui permet de garder, tel un berger, les pieds bien enracinés dans la terre tout en levant les yeux vers le ciel... Ce même bon sens paysan qui rejoint le principe de réalité, comme une invitation à l'humilité et à se réinterroger sans cesse...*

*La cohabitation avec le pastoralisme reste possible pour autant que la présence du loup soit régulée, car si la politique publique de sa réintroduction a réussi – le seuil de survie de l'espèce fixé à 500 individus étant atteint depuis longtemps (entre 826 et 1016 à ce jour, selon l'Office français de la Biodiversité), il convient désormais de contenir sa prolifération, au risque de voir disparaître le pastoralisme, pratique ancestrale du patrimoine de l'humanité.*

*Dans ce contexte, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- D'APPELER de ses vœux des décisions immédiates pour permettre une régulation de l'espèce sur les territoires départementaux, en fonction de la pression de la prédation.*

*- DE DEMANDER à l'État d'intégrer dans l'élaboration du prochain Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup, et les activités d'élevage les particularismes territoriaux, la détresse des éleveurs et leurs grandes difficultés financières, afin d'assurer la pérennité et la sécurité d'une activité séculaire : l'élevage, dont d'utilité publique devrait assurément être reconnue.*

*- D'EMETTRE le vœu que l'ensemble de ces investigations, de ces discussions et de leurs conclusions soient menées dans le dialogue et en étroite concertation avec les différents syndicats professionnels agricoles, les éleveurs et les associations d'élus locaux.*

*- D'EMETTRE le vœu que le législateur déresponsabilise les éleveurs et les élus locaux de cette politique publique.*

Cette motion illustre, en fait, le souhait de voir remonter aux services de l'Etat la nécessité de réguler la population de loups dans notre région.

Voté à la majorité (9 pour, 4 abstentions)

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Urbanisme**

Point sur les dossiers traités depuis début janvier :

- Dépôts :
  - DP pour serre horticole 90 Route de la Toume
- Décisions :
  - o Accord DP pour suiveurs photovoltaïques 925 Rue Côte Maréchale
  - o Accord DP pour panneaux photovoltaïques 625 Rue de la Patache
  - o Accord DP pour piscine 33 Rue de la Franquette

Au début de cette année 2023, il y a clairement moins de dossiers reçus ; en conséquence, le montant de participation demandée par le service instructeur sera bien moindre.

### **CCID**

La Commission communale des impôts directs (CCID) doit se réunir d'ici le 31 mars 2023. Il est décidé de fixer la date de réunion au jeudi 23 février à 19h en mairie.

### **Columbarium**

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau columbarium, deux entreprises ont été consultées.

- Offre des pompes funèbres Dumoulin : 1 case coûte 750 € HT, avec un formalisme identique au précédent columbarium
- Offre de l'entreprise Artcase : 1 case coûte 450 € HT, avec une plaque à graver offerte (+110 € d'aménagement de type pas japonais).

Pour information, la société Artcase, qui a travaillé au cimetière de Geyssans, propose également une prestation pour nettoyer le monument aux morts (coût : environ 2 500 €).

Concernant le columbarium, il est proposé de se positionner ce jour pour pouvoir prévoir ces travaux au budget (car l'opération n'est pas subventionnable) et passer commande au regard des délais de réalisation.

Après échanges, il est décidé de choisir un columbarium avec neuf cases, proposé par Artcase, et la mise en place des pas japonais pour y accéder.

Il sera discuté en 2023 du prix pratiqué pour l'achat d'une cavurne par les particuliers.

### **Standard téléphonique au secrétariat**

La fibre devrait arriver à la mairie d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023. A cette occasion, il pourra être évoqué la question de la mise en place d'un standard téléphonique. Une proposition commerciale a été faite par Koésio ; le coût serait d'environ 50 € par mois.

L'école est aujourd'hui éligible à la fibre. Le technicien devait venir raccorder l'école ce matin mais il n'a pas trouvé le boîtier de raccordement et devra revenir. Avoir la fibre permettra d'économiser une dizaine d'euros par mois sur la facture téléphonique de l'école.

### **Projets à lancer**

- Lancement du groupe de travail sécurité :
  - o Membres du conseil municipal intéressés : Pierre FERRIER, Séverine CAPOGNA, Virginie TARDY, Carole MOTTUEL, Ghislaine BARTHELON et Pierre COLOMB.
  - o Deux habitants se sont également fait connaître en mairie. Une réunion de lancement sera prochainement organisée.
- Prévoir une réunion de la commission administration générale pour travailler sur le règlement du cimetière
- Une réunion est à organiser également avec les associations pour leur présenter le fonctionnement du site internet.
- Une première réunion a eu lieu au SIEH concernant l'étude pour le schéma communal de défense contre l'incendie. Un premier inventaire du patrimoine a été établi par le bureau d'étude ; cet inventaire doit être vérifié et une réunion doit avoir lieu avec le prestataire pour en discuter.
- Une journée de nettoyage des chemins sera organisée le samedi 25 mars 2023. Les associations et leurs membres vont également être sollicitées.
- Il faudra également prévoir une journée de travail à la forêt communale, pour finir de marquer les limites.

### **Divers**

- Le service assainissement de Valence Romans Agglo a signalé en mairie un problème de raccordement au Lotissement La Belle Noyeraie avec une ou plusieurs maisons qui déverseraient des eaux usées dans le réseau d'eau pluviale. Une réunion doit être organisée par Valrim (le problème ne vient pas des travaux de la Côte Maréchale réalisés par la commune).
- Une rencontre a eu lieu avec M. Grégory BERTRAND, correspondant d'Enedis pour présenter une application qui permet de vérifier nos consommations d'énergie mais également le vérifier quel type d'équipement peut être mis en place sans contrainte sur le réseau (comme les bornes de recharge), des informations en cas de coupure d'électricité sur la commune...
- Une réunion cantonale a été organisée le 20 janvier dernier avec Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER, conseillers départementaux. Un nouveau dispositif

- de subvention a été mis en place. Désormais, pendant le mandat, un projet de voirie de grande ampleur pourra être subventionné par le Département (ce qui n'était pas le cas précédemment). La rénovation de la Rue du Chalon pourrait rentrer dans ce dispositif.
- La dotation voirie du Département n'a pas évolué malgré l'augmentation (+ 5 km) de voirie déclarée en octobre dernier. Il y aurait une incompréhension avec le Conseil départemental sur les termes voiries communales et chemins communaux (seules les « rues » et non les « chemins » auraient été retenues pour le calcul).
  - Une demande d'extension de l'éclairage public au niveau du Chemin de la Vieille Eglise a été faite fin 2022 mais ce projet n'a pas été retenu pour 2023 par Valence Romans Agglo.
  - La préfecture a informé la commune de la mise en place d'un dispositif particulier de subventions : le Fond Vert, pour renforcer la performance environnementale, améliorer le cadre de vie et mener des actions pour faire face aux changements climatiques. La remise en service de la source du village pourrait entrer dans ce dispositif.
  - Un PCS (plan communal de sauvegarde) doit être mis en place dans les deux ans à venir. Une formation est organisée par l'association des maires de la Drôme le 8 février 2023.
  - Plusieurs difficultés ont été signalées en mairie :
    - o La présence d'un enfant en difficulté dans le village
    - o La divagation de chien : un nouvel arrêté municipal a été adopté contre la divagation de chiens afin de pouvoir verbaliser si besoin (38 € en cas de divagation et 150 € si c'est un chien dangereux).
  - Le comité Joyeuse Savasse est relancé.
  - Calendrier :
    - o Le 17 février : association des communes forestières
    - o Le 16 février : assemblée générale du crédit agricole
    - o Le 18 février : G10 à Chatillon Saint Jean
    - o Le 21 février : commission cycle de l'eau
    - o Le 4 mars : concert de l'Harmonie de Chatillon

### **Situation du RPI**

Une rencontre a eu lieu avec l'inspectrice le 31 janvier. Au regard des effectifs, une fermeture de classe à Montmiral sera proposée lors de la commission qui fixe la carte scolaire 2023-2024 fin février. Une décision devrait être prise mi-mars. Ensuite, pour la répartition des classes (maintien des CP à Montmiral ou retour à Saint Michel), cela sera fait par les enseignants.

Une demande de maintien de la classe a été faite, la sénatrice Marie-Pierre MONIER en a également été informée. Il semblerait qu'il y ait peu de chance de voir un maintien de trois classes à Montmiral mais cela dépendra aussi du nombre de postes proposés dans la Drôme par le Ministère de l'éducation nationale.

### **Tour des commissions**

- Commission cadre de vie :
  - o La mairie de Montmiral s'interroge sur l'opportunité d'organiser, avec St Michel, une exposition pour le Chemin des Artistes en octobre prochain. L'Espace du Bagnol est déjà réservé. Par peur de manquer de monde, il est décidé de ne pas donner suite.

- Le projet de panneau d'entrée du village se poursuit. Une actualisation de devis est à faire pour intégration au budget 2023. Un panneau pour apposer au-dessus de la mairie est également à prévoir.
  - La réunion de lancement des travaux du city park devrait bientôt avoir lieu.
  - L'entreprise qui a vendu les guirlandes vient le 8 février pour faire une nouvelle proposition et vérifier la guirlande qui ne fonctionne plus.
- SIVOS :
- Une réunion du SIVOS a eu lieu le 6 février pour faire un point sur le budget. Pour la première fois depuis plusieurs années, le budget du SIVOS est légèrement excédentaire. Le budget 2023 est en préparation : le SIVOS dispose de peu de marges de manœuvre mais essaye encore de faire des économies.
  - Le SIVOS fait régulièrement le point sur les impayés de cantine/garderie et relance rapidement les familles concernées. Il y a quelques difficultés actuellement avec le logiciel de facturation.
- Commission technique :
- Il faut prévoir de faire prochainement le tour des voiries pour faire des demandes de devis avant le vote du budget. La rénovation de la Rue du Chalon est également à faire réactualiser.
  - Des emplois sont par endroit nécessaires. Lorsque les emplois ne suffisent plus, des reprises d'enrobé sont à prévoir.
  - Avec la présence à temps plein de l'agent technique, cela permettra de faire souvent le tour des voiries et de boucher les trous.
  - L'appartement au-dessus de la mairie est toujours libre. Quelques travaux, notamment électriques, seront peut-être à prévoir. La mairie est à ce jour toujours à la recherche de locataires.
  - Concernant l'énergie, la région et l'agglo propose des subventions aux boulangeries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**